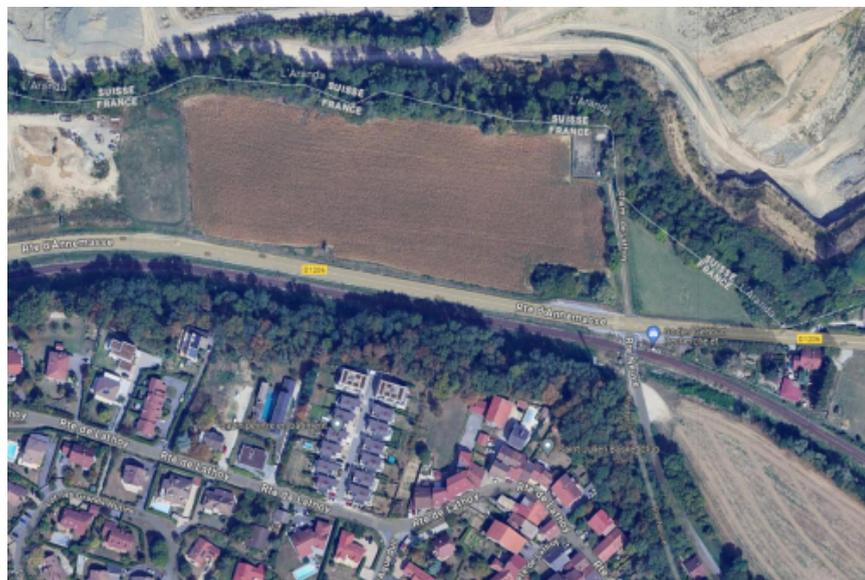


La zone de rétention d'eau de l'Arande

Une Zone de Rétention Temporaire des Eaux de crue (ZRTE) permet de protéger une zone vulnérable à forts enjeux en retenant une partie des écoulements afin de limiter et retarder le transit de l'eau vers l'aval, et ainsi protéger la population des inondations lors des crues.

Localisation du projet



La zone se situe sur le côté de la route d'Annemasse à Saint-Julien-en-Genevois, au niveau du chemin de Lathoy.

Pourquoi ces travaux ?

La traversée du ruisseau de l'Arande dans Saint-Julien-en-Genevois est problématique. Certains ouvrages sont trop petits pour permettre le passage de l'eau sans débordement, quand la rivière est en crue. Plusieurs inondations ont déjà affecté le secteur, notamment en 1993, 2002 et 2008 (avec reconnaissance de catastrophe naturelle en 2008).

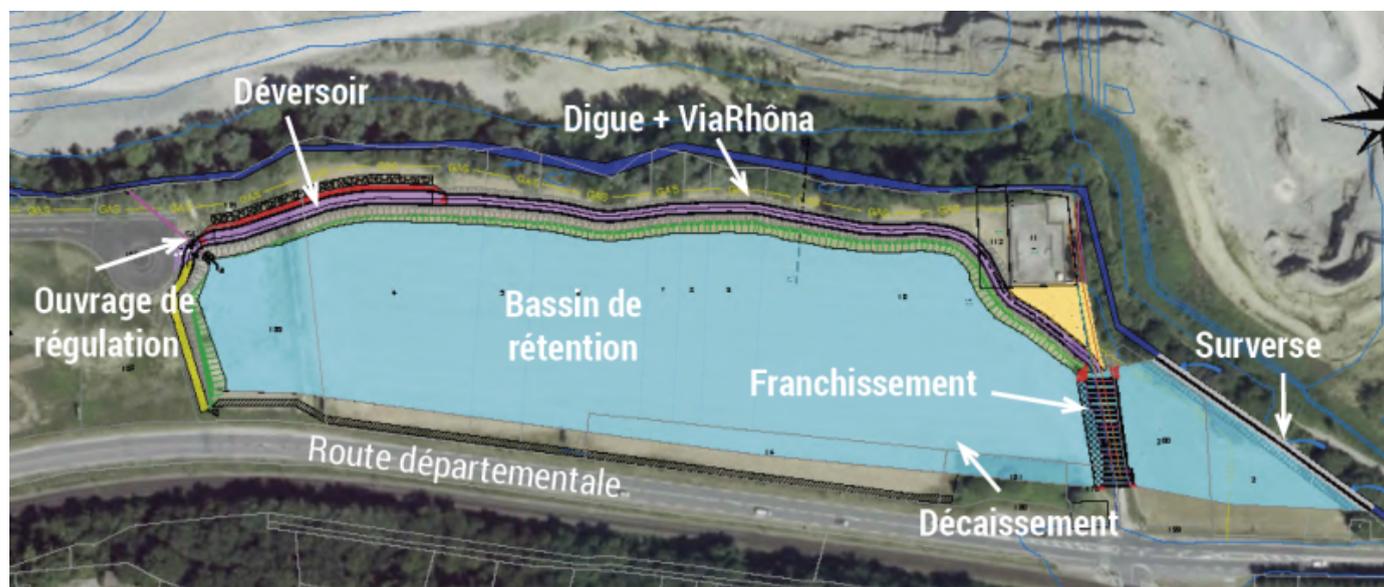
Au quotidien, si l'Arande peut sembler être un « petit ruisseau inoffensif », la crue du 9 juin 2024 a illustré et rappelé la forte variabilité des débits, qui peuvent ponctuellement être très importants.

- En stockant une partie de l'eau, la ZRTE permettra d'éviter les débordements de l'Arande dans Saint-Julien lors de crues d'occurrence trentennale (présentant chaque année une probabilité de 1/30 de se produire).
- A plus long terme, un projet complémentaire côté suisse permettra de prolonger cette protection aux crues d'occurrence centennale (probabilité de 1/100 de se produire chaque année).

Comment ça marche ?

La ZRTE s'étendra sur une surface de près de 22 000 m².

- Quand le niveau de la rivière augmentera, une partie de l'eau débordera par la « surverse », qui est l'entrée du bassin.
- Elle passera ensuite en-dessous du chemin de Lathoy par un ouvrage constitué de dalots (franchissement).
- L'eau s'accumulera dans le bassin de rétention puis s'évacuera progressivement par l'ouvrage de régulation.



- Après une crue, le bassin se vidangera en quelques dizaines d'heures.
- En cas d'arrivée d'eau très importante, le bassin possède un trop-plein, le « déversoir », qui permet un débordement contrôlé de l'eau.
- La digue de délimitation du bassin possède un double usage car elle permet de soutenir le tracé d'une partie de la future ViaRhôna.
- L'exploitation agricole à l'intérieur du bassin restera possible hors période de crue.

La phase de travaux

Les travaux sont planifiés de juillet 2024 à fin janvier 2025. Ils consistent à réaliser des actions de terrassement et construction d'ouvrages hydrauliques permettant notamment l'entrée et la sortie de l'eau.

- Le chantier présentera deux accès débouchant sur la Route d'Annemasse

Les financeurs du projet sont :

- L'Etat par l'intermédiaire du fonds Barnier et du fonds Vert,
- Le Département de la Haute-Savoie
- La Communauté de communes du Genevois (via la taxe GEMAPI),



Le montant des travaux s'élève à 1 025 000 € H.T.

Avec la participation financière

- du Fonds Barnier : 375 000 €
- du Fonds Vert : 225 000 €
- du Conseil Départemental : 82 985 €

Le fonds Barnier

Face à des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes et intenses, le fonds Barnier a pour vocation de préserver les vies humaines menacées gravement, et de subventionner des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.

Source : Géorisques